

ANNONCES :

La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. — Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne.
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames
sont reçues exclusivement par
la Société Publicités S. A.,
Lausanne, Ge-
nève, Montreux, Fribourg,
etc., et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAISANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois 8 mois
Sans Bulletin 8.— 4.50 2.50
Avec Bulletin 12.— 6.50 3.50

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèque postal n° 274

Nouveaux faits connus, Lundi à Midi

Ouverture, en Espagne, d'une enquête contre les généraux qui ont conduit l'expédition du Maroc.

Défaite des rebelles irlandais. Il serait question d'emprunter un milliard pour la reconstruction des édifices détruits par la guerre civile.

Le verre, le choc

(Lettre ouverte à M. Henri Ghéon)

Maître,

Devant des taquineries assez vénielles, on s'étonne, Monsieur, de voir un chef d'école perdre son sang-froid et se laisser aller aux mots qui blessent. Si Bellirna manque de style et de grammaire, pourquoi vous fâcher si haut et lui donner précisément la notoriété que vous voulez lui refuser ? Concevez-vous un Rostand et un Bourget croissant publiquement un étudiant pour des essais de critique dont l'une ou l'autre de leurs œuvres auraient été l'objet ?

Comme disait Giboyer, je suis bien désintéressé dans la question. Je ne puis pas être accusé de plaider pour une attitude arrêtée que le *Nouvelliste* n'a pas prise. Mais, vraiment, par pur esprit de justice et non pas même par charité chrétienne, par pur esprit d'équité, je trouve, Monsieur Ghéon, que vous crossez trop.

Entre vos deux lettres, seriez-vous devenu méchant par excitation et par complaisance ? Cela rentretrait si peu dans votre caractère qui est la gaieté, vous nous l'avez du moins déclaré.

Sans compter qu'il faut estimer, à leur juste valeur, l'inexpérience, les sentiments très vifs et les illusions de la jeunesse. Dois-je croire que j'ai un sens excessif et hypertrophié de ces choses ? Ça m'étonnerait. Je ne me sens pas si généreux.

Puis, entre nous, là, loin de disciples ou de suivants qui n'autorisent pas le moindre arrêt dans l'enthousiasme, l'article de Bellirna n'est pas si mal écrit et si ridicule. Je l'ai relu et je l'ai fait lire à des connaisseurs. Faut-il supposer que nous avons eu des yeux malheureux et que nous n'avons pas eu la chance de les mettre sur toutes ces phrases chaotiques et cacographiques qui prêtent à votre satire et qui flattent en vous une supériorité facile ?

Pour un mot impropre, pour l'une ou l'autre incorrection dont beaucoup d'auteurs courus ne sont pas exempts, voilà bien du chichi ! J'aurais préféré quelque indulgence sous votre plume. N'avez-vous donc jamais eu dix-sept ou dix-huit ans, Monsieur Ghéon ?

Vous me demandez si je sacrifierais « aux droits de la critique ceux de l'amitié, de l'hospitalité et de la paternité » ? L'assimilation d'un collègue à une famille privée est un peu forcée, mais je vous dirai, sans ambage, que le cas ne se serait probablement pas posé dans ma maison, car j'aurais commencé à arrêter l'élan de ceux de mes fils qui, dans leur travail d'échafaudage de gloire, auraient pris le nom d'un hôte illustre et sympathique pour le lever en étendard contre leurs frères. Je vous remercie donc de m'avoir donné tout de suite cette délicatesse de cœur.

Car, au fond, — et ceci vous fait grand honneur — il n'y a pas la plus petite note discordante sur le but de votre œuvre : opérer une saine réaction

au théâtre où l'on ne peut bientôt plus pénétrer qu'avec le casque du scaphandrier, en y mettant les saints de cette merveilleuse Légende toujours « dorée » pour nos imaginations ravies.

Et nous devons être reconnaissants aux écrivains qui cherchent à ressusciter les traditions pieuses, encore qu'elles nous paraissent parfois douteuses. Mais, même dans le mensonge de la légende, il y a une chose au moins qui est de vérité incontestable et supérieure, c'est le sentiment qui lui a donné naissance.

Ainsi, que votre Gilles ait accompli ou non tous les miracles que vous mettez en scène avec un brio incomparable, il importe peu. Le miracle existe. Et, ici, le miracle, c'est l'illumination de la foi religieuse qui envahit l'âme d'un enfant, et, de là, rayonne sur des peuples et des siècles.

Que votre verre est donc grand, Monsieur Ghéon, pour me servir d'une jolie pensée de Musset, et, dans votre modestie, vous voulez nous laisser croire qu'il ne supporte pas le moindre choc ! Je reste incrédule.

Mais, sans prendre parti, je comprends parfaitement que de charmantes bouffonneries — le mot est de vous — comme les *Aventures de Gilles*, puissent éprouver à la scène même le « chiffonnier », celui-ci réellement « mystérieux », car il n'existe pas dans le collège « bien tenu » dont vous parlez.

Cela ne veut pas dire que ces âmes étonnées méprisent la bouffonnerie. Elles ne l'encouragent pas avec les choses religieuses, craignant de créer une atmosphère d'insignifiance autour de faits auxquels nous attachons grand prix : voilà tout.

Il est certain, cependant, qu'à considérer toutes choses comme un *opéra-buffa* on se tient dans cette joie et cette quiétude que vous prenez très fort et que, dans votre charité, vous voulez nous communiquer.

Une dame disait, un jour, à un écrivain besogneux :

— J'ai ma loge aux Bouffons.
— Moi aussi, répondit le râpé.
— Vous !

— Oui, tous les jours je me mets deux ou trois heures à ma fenêtre.

J'ai la certitude que le pauvre homme guettait déjà le retour du théâtre du « monsieur influent avec deux mentons et un gros ventre où se balance une chaîne d'or ».

Je me fais un plaisir de vous rendre des compliments de confraternité qui me sont infiniment précieux. A vous lire, maître, il y a du gai.

Ch. Saint-Maurice.

Echos de Partout

Etranges procès de parachutistes. — Rien n'était plus émouvant, pendant la guerre, que de voir, d'un ballon en flammes, tomber de petits points noirs dans le ciel clair. C'étaient des hommes qui descendaient en parachute. Le point s'élargissait et, après quelques secondes de chute dans le vide, au milieu des crépitements des mitraillieuses ennemies, une étoffe grise se déployait, et l'homme balancé dans l'atmosphère atterrissait. Mais parfois aussi, le parachute ne s'ouvrait point, et c'était la mort, pendant qu'autour de l'homme qui s'écrasait sur le sol s'abattaient les lambeaux de toile de la saucisse en flammes.

Bien souvent, dans les meetings d'aviation, on fait des descentes en parachute ; ce sport est périlleux ; et hier, à la barre de la 3^e chambre, à Paris, Mes Collinet et Raymond Hesse en décrivaient tous les dangers.

MM. Alby et Néal, ingénieurs, avaient signé un contrat avec Mme Carmen Soller.

Ils mettaient à sa disposition un aéroplane d'une marque anglaise qu'ils représentaient. Mme Soller était une « parachutiste ». Elle se réservait, pour la France, le droit de participer à des meetings d'aviation et de descendre en parachute d'un avion planant à quatre ou cinq cents mètres de hauteur.

Il faut pour cela, non seulement du courage, mais une habileté, une décision, un entraînement fort difficiles. Le major Ordil Lees, qui avait été pendant la guerre attaché au « flying corps » devait entraîner Mme Soller à se jeter de l'aéroplane. Il ne fut pas, paraît-il satisfait des essais auxquels on procéda. « Un accident sera fatal, écrivait-il au constructeur de l'aéroplane ; cette femme veut se précipiter trop tard ; elle hésite et se brisera la tête sur le sol. » Néanmoins, Mme Soller réussit plusieurs exhibitions. Le major Ordil Lees, trouvant que Mme Soller ne se lançait pas du haut de l'aéroplane au moment par lui voulu, fit signer un papier ainsi conçu : « J'autorise le major Ordil Lees à me jeter par-dessus bord au moment où il le jugera opportun. »

Néanmoins, les descentes en parachute cessèrent ; le major les trouvait trop dangereuses et voulait dégager sa responsabilité. Mme Soller, au contraire, prétend qu'on a voulu l'évincer et donner à un autre « parachutiste » — une Anglaise, miss Boyden — le droit d'exploiter cette marque d'aéroplane. D'où procès. Mme Soller réclame à MM. Alby et Néal, avec qui elle a traité, 300,000 francs de dommages-intérêts pour rupture de contrat.

C'est le premier contrat de ce genre que les tribunaux ont eu à apprécier.

Le jugement sera rendu à huitaine.

La Propagation de la Foi. — Le cardinal van Rossum, préfet de la Propagande, a présidé hier soir la première réunion du Conseil central supérieur de l'œuvre pontificale de la Propagation de la Foi, désormais officiellement constitué avec Mgr Fumagioni Biondi comme président, Mgr Boudhinon, recteur de Saint-Louis-des-Français, vice-président, Mgr Nogara, secrétaire général.

Outre les présidents des Conseils centraux nationaux qui sont de droit membres du Conseil supérieur et parmi lesquels la France sera représentée par les présidents des deux centres français Paris et Lyon, la France, la Belgique, l'Espagne, la Hollande, le Canada, l'Angleterre, les Etats-Unis comptent chacun dans le Conseil supérieur un représentant résidant en permanence à Rome. L'Allemagne, la Bavière, l'Autriche ont un représentant commun, de même que les Etats de l'Amérique du Sud.

En installant le Conseil, le cardinal van Rossum indiqua le double objectif qui lui est assigné : assurer l'unité mondiale de l'œuvre et la répartition impartiale des ressources, sans distinction de nationalité.

Le cardinal tint à rappeler les mérites des Conseils français de Lyon et de Paris dont le dévouement au Saint-Siège et l'équité envers toutes les missions constituent une tradition précieuse pour le Conseil international.

Un hommage a été rendu, durant la séance, à la mémoire de M. Guasco, secrétaire du Conseil de Paris, récemment décédé.

Une commission arbitrale. — Le Conseil fédéral a désigné vendredi les membres de la commission qui, en vertu de la décision arbitrale prise par lui, sera chargée de déterminer la ligne de démarcation de la frontière entre la Colombie et le Venezuela. Le colonel Lardy, ancien instructeur de l'artillerie, aura la présidence de la dite commission qui sera scindée en deux sous-commissions dont chacune aura à étudier un secteur de la ligne frontière. L'une des deux sous-commissions sera placée sous la direction personnelle de M. Lardy ; l'autre sous celle de M. Baechtold, ingénieur de Winterthour. Les membres de la commission sont des ingénieurs, des juristes et des médecins.

Orthographe simplifiée. — On peut voir depuis quelques jours, dans la vitrine d'un parfumeur d'une ville un écriteau ainsi rédigé : « O de Cologne ambrée, tant le litre ».

O de Cologne ! Nous avons déjà, avec les G. O. G., les R. A. T. et autres G. V. C., bien des abréviations, un peu agaçantes. Elles étaient nées, pour leur excuse, pendant la guerre, à une époque où l'on avait le droit d'être pressé.

Mais O de Cologne ! Quel avantage l'auteur de cette imprévue simplification peut-il avoir trouvé dans cette graphie sommaire ? On se le demande.

Pour peu que cette eau se vende mieux que l'eau de ses concurrents, il est possible, cependant — les mauvaises habitudes se prenant mieux que les bonnes — que notre audacieux simplificateur trouve des émules.

Et nous ne désespérons pas de voir des épiciers afficher du T de C lan, les sociétés hippiques annoncer des courses de E., les armuriers vendre des H, les pharmaciens recommander sur leurs flacons : A J T avant de s'en servir, et les commerçants en deuil, fermer leur boutique « pour cause de D C ».

Etrange disparition de neuf tableaux de maîtres. — Il y a quelques jours, M. Marignan, ancien conseiller à la cour d'appel d'Aix, domicilié au château de Bourdeaux, par le Bourget-du-Lac (Savoie), prenait, à Chambéry, un billet de première classe, à destination de Paris, et faisait enregistrer, comme bagages, deux caisses assez volumineuses, soigneusement vissées, dont l'une portait, sur l'un des côtés, la mention « Tableaux ». M. Marignan avait placé, dans ces caisses, douze tableaux de maîtres qui étaient sa propriété, et les emportait à Paris pour les soumettre à des experts et être fixé sur leur valeur exacte. Les tableaux avaient été placés dans les caisses par M. Marignan lui-même, qui avait pris la précaution de placer, sur les cordes, quelques repères. Personne n'assistait à cette opération, au dire de l'expéditeur lui-même.

M. Marignan prit, le lendemain, le train pour Paris, et, à son arrivée, alla prendre livraison du précieux colis. Ayant remarqué que certains de ses repères avaient disparu ou avaient été déplacés, il ouvrit les caisses devant les employés de la gare, et l'on constata alors que neuf des tableaux expédiés ne s'y trouvaient plus. En voici la liste :

1^o « Paysage », par Constable, valeur 300.000 fr. ; 2^o « Bords de la Tamise, près Londres », par Victor Dupré, valeur 20.000 fr. ; 3^o « Paysage nocturne, bords du Lac du Bourget », par Cachoud, valeur 6.000 fr. ; 4^o « Paysage avec Pommiers en Fleurs », par Daubigny, valeur 35.000 fr. ; 5^o « Paysage », par Jules Dupré, valeur 3.000 fr. ; 6^o « Halte de Chameaux, dans un Paysage arabe », par Galetti, valeur 500 fr. ; 7^o « Chemin creux, le Soir », par Cachoud, valeur 1.500 fr. ; 8^o « Paysage avec Vaches couchées », par Victor Dupré, valeur 3.000 fr. ; 9^o « Nymphes au bord d'une Mare », par Diaz, valeur 20.000 fr.

Les tableaux seuls avaient disparu. Les encadrements étaient là, enveloppés du papier et remis à la place qu'ils occupaient au départ de Chambéry. Neuf tableaux, d'une valeur totale de 389.000 fr., avaient donc, suivant les déclarations de M. Marignan, été subtilisés en cours de route.

Tuyau d'organiste. — Compositeur au talent sûr, encore que trop modeste pour être sûr de son talent, il parlait devant un aimable et vieux musicien de ses œuvres dernières.

Son interlocuteur eut un tremoussement : — Venez donc chez moi, vous me jouerez ça.

— Maître, cela vous dérangera.

— Nullement nullement ! Mon orgue maintenant me laisse un peu tranquille.

— Vous avez d'autres tuyaux ?

— Motus ! C'est dit alors ? Demain, 4 heures. Il y aura du thé et des petits gâteaux.

Le lendemain, à l'heure dite, le jeune compositeur entra chez le vieux musicien : thé, biscuits, sonates.

— Mais c'est très bien ce que vous me jouez là, jeune homme, très bien. J'eusse désiré peut-être, à cet endroit, une blanche au lieu de deux noirs. Enfin, ça va, ça va.

Enchanté, le compositeur rentra chez lui. Quinze jours plus tard, il recevait ce simple mot : « Consultation médicale, 20 fr. »

Simple réflexion. — Les charmants mauvais livres sont la pire chose qui soit au monde.

(L. Veillot.)

Curiosité. — Les assises de la Somme jugeaient aujourd'hui le nommé Jourdain, ouvrier jardinier à Abbeville, qui, le 14 février dernier, a tenté de tuer son père à coups de fusil dans un moment de fureur.

Les débats ont fait apparaître cette tentative de parricide sous un jour nouveau. Bien que mutilé par le coup de feu, le père de Jourdain est venu réclamer son fils, dans une déposition émouvante, et lui a pardonné.

Le jury avait d'abord rapporté un verdict entraînant la peine de réclusion. Renvoyé délibérer pour réparer une erreur de rédaction insignifiante, le jury a changé d'avis et a rapporté un verdict entraînant l'acquiescement.

Pensée. — Rien ne se soigne plus que le premier numéro d'un journal, et il est ordinaire médiocre : Calino dirait qu'on devrait commencer par le second.

De la salle de Meeting à celle de l'Ecole

La Révolution bolchéviste trouve la Russie insuffisante pour son champ d'expérience communiste. Il lui faut l'Europe entière et chaque jour nous apporte des nouvelles de ses tentatives d'extension. Se croyant sûre du présent, elle prépare l'avenir, s'occupe de la jeunesse et, par conséquent, de l'école. Malgré le secret dont s'entourent ses congrès qui se tiennent un peu partout, la vérité finit par se faire jour et les journaux du parti, lus par d'autres que les camarades, nous renseignent sur ses projets.

« Nous rêvons, disent-ils, d'une Internationale syndicale de l'enseignement, d'une association de tous les syndicats d'instituteurs ayant à leur programme le renversement du régime capitaliste par l'action syndicale. Nous rêvons d'une Internationale de lutte qui mènerait, avec le combat des principes et des idées, l'agitation des masses du prolétariat de l'école. »

L'école laïque ne suffit pas. Il faut l'école communiste, et à son propos, on reparle — il fallait s'y attendre — de l'école unique. « Les enfants doivent être formés suivant les conditions où ils vivront plus tard. Par la suppression de la propriété privée et du prolétariat, disparaîtra la lutte pour l'existence dans la société future. L'habitation commune, le travail collectif, l'organisation de la vie scolaire communiste développeront les instincts sociaux de l'enfant et les aideront à s'affirmer. »

Mais alors, la famille ? On lui prendra ses enfants comme on lui prendra ses biens. « La famille est, en général, le milieu le moins favorable à l'expansion de l'individu, au développement des personnalités naissantes. C'est un lieu fermé qui ne peut guère faciliter le développement de l'amour universel. C'est le refuge d'une foule de préjugés qui oppriment l'enfant et le marquent de leur empreinte pour la vie. Il est possible que, dans la société future, les joies de la famille » trouvent leur équivalent ailleurs et que la famille se transforme ou disparaisse. Nous n'aurions pas à le déplorer, car quand une forme sociale meurt, c'est pour être remplacée par une autre adéquate aux besoins du moment. »

Phraséologie de primaires ! dira-t-on. Sans doute, mais il est bon, quand même de savoir ce que pensent ces gens-là. Du reste, les mots importent peu, lorsqu'on a sous les yeux des leçons de choses autrement éloquentes.

Que deviennent les enfants dont la providence bolchéviste a le souci de préparer l'avenir par une éducation spéciale ? Ils meurent de faim, alors qu'un peu de pain ferait mieux leur affaire que l'organisation de l'Internationale de l'enseignement. Que deviennent leurs familles ? Elles sont réduites à la misère : les ouvriers expropriés de leurs usines, les paysans de leurs champs et de leurs récoltes, les bourgeois de leurs maisons et de leurs rentes. Le régime se proposait de nationaliser la richesse, il a nationalisé le déficit et la famine. Que devient la propriété collective qui a remplacé l'autre ? Elle est la proie d'une bande de tyrans soucieux de bien

vivre, eux et leurs mercenaires, dont la force conserve le régime. Que devient la nation ? Elle meurt ensevelie sous l'éruption du volcan bolcheviste. D.

LES ÉVÉNEMENTS

Rien, toujours rien...

La Conférence de La Haye touche-t-elle à sa fin ? Ni sur la question de la propriété privée, ni sur la question des dettes, elle n'a pu enregistrer le moindre résultat. Si, comme nous l'avons rapporté, les Russes ont vraiment l'intention de proposer l'envoi, à Moscou, d'une commission internationale, qui serait chargée de prendre connaissance des concessions dont ils veulent bien faire l'octroi à l'étranger, il semble bien que les soviets eux-mêmes aient conscience du danger qui menace la Conférence et qui menace aussi tous les rêves échauffés par eux sur les fameux crédits à recevoir de l'Europe.

Sur ce, un renseignement curieux nous parvient. Du côté belge, on songerait à prendre l'initiative d'une proposition d'emprunt international ayant pour but le relèvement de la Russie.

Quelle pensée peut guider nos amis belges ? C'est ce qu'il n'est pas facile de percer. Espèrent-ils, par ce moyen, amorcer l'opération de crédit qu'ils n'ont pu obtenir du comité des banquiers ?

L'attitude du gouvernement français, dans la circonstance, n'est pas douteuse : il s'opposera à toute mobilisation du crédit international destinée à une œuvre autre que les réparations.

Nouvelles Etrangères

Les causes de la défaite au Maroc.

L'*Imparcial* assure que le tribunal suprême de la guerre et de la marine en examinant les dossiers établis par le général Picasso a trouvé que de nombreuses personnalités appartenant à toute une catégorie d'individus, depuis le caporal jusqu'au général, y compris le général Berenguer, ont abandonné leur poste devant l'ennemi, ont méconnu leur devoir et ont laissé passer des faits qu'il était possible de prévoir et d'éviter. Le journal ajoute que les combats de juillet ont coûté à l'Espagne 8000 morts et que les dépenses se sont élevées à un milliard. Il est donc logique que la nation réclame le châtement des coupables, de même qu'elle a accordé des récompenses à ceux qui les ont mérités.

Il avait noyé ses quatre enfants

En trois lignes, dans ses *Petits Faits*, le *Nouvelliste* de samedi a annoncé la condamnation à mort, par la cour d'assise de Saint-Brieuc, France, d'une brute qui a noyé ses quatre enfants.

Voici le résumé du triste fait dans lequel l'infâme alcool a sa part :

Le 22 janvier dernier, au cours d'une scène de brutalité révoltante, la femme d'Huguet, cultivateur au Bois-Mottay, s'enfuyait du domicile conjugal pour se réfugier chez son père. Dans sa fuite, elle avait laissé à la maison ses quatre enfants : Elie, huit ans ; Marie, sept ans ; Eugène, trois ans, et Albert, âgé de dix-sept mois.

Quelques jours après, elle les faisait réclamer par son père, M. Brions, mais Huguet refusa. Le divorce fut envisagé. Huguet essaya à plusieurs reprises de ramener sa femme, mais cette dernière, lasse des brutalités de son époux, se refusa à reprendre la vie commune.

Le 27 janvier, Huguet tenta une nouvelle démarche ; un nouveau refus formel l'accueillit. Fou de rage, il menaça toute la famille et partit en criant qu'il allait tuer ses enfants.

La brute tint parole. Arrivé chez lui, il commença par le plus jeune, le petit Albert, et il alla le noyer en le précipitant dans une mare voisine de la ferme, et puis, à trois reprises, il revint à la chambre où dormaient les jeunes bambins, et alla les jeter à l'eau.

Le lendemain, on trouva les quatre petits cadavres. Quant au père assassin, il gisait dans la cour de sa ferme, les vêtements mouillés, en proie à une hébété alcoolique : il avait, après son horrible forfait, bu presque un litre d'alcool.

Sans la moindre émotion, Huguet raconte qu'après le refus formel opposé par sa femme, il rentra au logis dans une fureur sans bornes. Il alluma la lampe, prit une bouteille d'eau-de-vie et la vida presque entière.

Cette fois, de vrais sanglots secouent sa poitrine.

Il prit le plus petit dans son berceau : « Albert, nous allons tous mourir », a-t-il dit au malheureux bébé... et il l'a jeté dans la mare. Puis il est retourné chercher le second. A sa fille Marie, qui s'était réveillée, il a dit aussi : « Nous allons nous noyer. » « Papa, ne le fais pas », a imploré la fillette. « Je l'ai jetée dans l'eau quand même », dit Huguet.

Il assure à nouveau s'être jeté dans l'eau glacée et bourbeuse. Huguet regrette son crime. Il assure le président de sa sincérité :

— Je dis ici la vérité, comme je la dirai lorsque je serai sur le point de mourir !

La mort ne l'effraye pas ; il y pense, il la voit toute proche.

Petite, tout de noir vêtue, chancelante, sa femme s'avance. Comme elle est dure d'oreille, elle est obligée de s'approcher encore.

La gorge serrée, elle murmure :

— Je ne peux dire tout ce qu'il m'a fait, cela serait trop long ; mais malgré ses menaces, je n'aurais jamais cru qu'il tuerait mes enfants. Il a mérité quatre fois la mort ! s'écrie-t-elle dans un ultime sanglot.

Et la plus pitoyable des mères se retire, entourée de la pitié de toute l'assistance. Elle s'en va à petits pas, pressée sans doute d'aller retrouver le petit être qui vient de naître, sa seule consolation.

M. Brohand, procureur de la République se lève et, dans un vigoureux réquisitoire, nous montre Huguet sous son vrai jour. Brute féroce, redouté même des voisins. Son crime horrible, Huguet le commit de sang-froid, car il est prouvé qu'il n'a bu le litre d'eau-de-vie qu'après avoir noyé ses quatre enfants. M. Brohand réclame pour ce monstre la peine de mort.

A son tour, Me Fouqueron, du barreau de Dinan, dans une belle plaidoirie, essaye de sauver la tête de son client. Mais la tâche est difficile.

Le jury, après vingt minutes de délibération, rapporte un verdict affirmatif.

Huguet a été condamné à la peine de mort, comme nous l'avons dit samedi.

Exploits de bandits chinois

Le 26 juin, une bande d'environ deux cents brigands chinois, comprenant une douzaine de Coréens, a attaqué et incendié Tau-Tao-Kou, ville du territoire chinois de Chien-Tao, située près de la frontière de Corée.

Le feu a été mis au consulat japonais. L'agent de police attaché au consulat et un civil japonais ont été tués, trois autres Japonais grièvement blessés. Huit maisons japonaises ont été incendiées. La prison du consulat a été détruite et les prisonniers en cours de jugement mis en liberté.

Un autre groupe de brigands a incendié les maisons chinoises et s'est livré au meurtre et au pillage pendant six heures.

Le gouvernement japonais a chargé son ministre à Pékin de faire des représentations au gouvernement chinois en rappelant le grave incident survenu dans la même région en septembre 1920, où un grand nombre de Japonais ont trouvé la mort et où le consulat japonais de Chien-Tao a été incendié.

Le squelette d'un mammouth découvert par des enfants

Une intéressante découverte vient d'être faite par des élèves de l'école primaire d'Oermingen, près de Sarreunion, Alsace ; en jouant dans le ruisseau du village, le « Tiefengraben », ils trouvèrent quelques pierres qu'ils montrèrent à leur instituteur, M. Berk. Ce dernier, jugeant d'importance la trouvaille faite par ses élèves, envoyait ces soi-disant « pierres » à Strasbourg, où le Dr Farner et le professeur Gignoux les examinèrent. Ils ne tardèrent pas à constater qu'il s'agissait ni plus ni moins que des fragments de molette d'un mammouth. Les deux savants se rendirent immédiatement à Oermingen pour faire des

fouilles. Quel ne fut pas leur étonnement et leur joie quand ils découvrirent dans le talus du « Tiefengraben » le squelette presque entier de l'animal préhistorique.

Le lendemain, on équipa une expédition du Musée préhistorique, qui procéda à des fouilles en règle. Les ouvriers d'Oermingen et toute la jeunesse du village l'aida dans ses travaux. Il fallut tout d'abord abattre quelques arbres dont les racines descendaient dans la couche de terre renfermant le gigantesque squelette. On trouva les deux défenses, longues encore de 150 centimètres, cassées en morceaux ; en partie il ne reste plus que de nombreux petits morceaux d'ivoire ; une partie s'est perdue, car ces dents devaient avoir atteint autrefois une longueur de 2 à 3 mètres. On a pu tout de même constater qu'elles étaient en forme de spirale, ce qui indiquerait qu'il s'agit du squelette d'un mammouth steppe.

On a trouvé en outre les énormes mâchoires inférieures de la bête avec deux molaires entières ; ces mâchoires ont de telles dimensions qu'il fallait deux porteurs pour les transporter. Puis on trouvait un os de jambe d'un mètre de haut, une partie du bassin, des côtes, etc. On suppose que les parties qui manquent ont été emportées par l'eau du Tiefengraben.

Enfin l'on a trouvé au même endroit des dents de cheval sauvage.

Une estrade s'effondre

Et l'évêque de Versailles est blessé.

Cette après-midi, au cours d'une manifestation sportive, à Croisy-sur-Seine, l'estrade où avaient pris place Mgr Gibier, évêque de Versailles, et de nombreuses personnalités s'est effondrée. L'évêque a reçu des contusions à la tête et a été pansé sur place.

Reconduit à son domicile, l'évêque a été examiné par un médecin qui n'a constaté que quelques contusions sans gravité au-dessus de l'œil droit.

Nouvelles Suisses

Allocations de renchérissement au personnel fédéral

(Deuxième semestre 1922)

Le nouveau règlement sur les allocations de renchérissement part du principe que le renchérissement de la vie, qui s'est produit depuis 1914 doit être compensé par des allocations au personnel fédéral. La réglementation nouvelle se base sur un calcul aussi exact que possible du renchérissement. La proportion de 70 % a été reconnue juste. En principe, les traitements ont été augmentés de 70 %. On ne s'est écarté de ce principe, en élaborant la réglementation nouvelle, que dans deux cas seulement. 1. Pour les traitements au-dessous de 3000 fr. ; 2. Pour les traitements supérieurs à 4000 fr.

L'allocation pour un traitement de 2400 fr. est de 86,5 %, et pour un traitement de 1400 fr. elle se monte à 100 %. A ces allocations viennent encore se joindre les indemnités pour enfants et les allocations de résidence. Pour chaque enfant au-dessous de 18 ans, ne gagnant pas sa vie, l'allocation est de 150 fr. Pour les traitements de 6300 fr. et au-dessus, il n'est pas alloué d'indemnité pour les enfants.

Les indemnités de résidence constituent une manière de compensation aux variations des conditions locales dans le prix de l'existence. Pour le calcul de ces derniers chiffres on a pris comme base le loyer d'un appartement de trois chambres avec mansarde et l'impôt sur un revenu de 5000 fr.

Ces chiffres se présentent ainsi qu'il suit :

Somme totale p. loyer et impôt	Allocations de résidence
de fr. 900.— à fr. 1050.—	= fr. 100.—
» » 1050.— » » 1200.—	= » 200.—
» » 1200.— » » 1350.—	= » 300.—
» » 1350.— » » 1500.—	= » 400.—
» » 1500.— au-dessus	= » 500.—

La limitation du budget militaire

Voici les points essentiels de la réponse du Conseil fédéral au questionnaire de la S. d. N. relatif à la limitation des budgets militaires pour les années

1923-1924 et au sujet des nécessités militaires de la Suisse :

Etant donné sa situation de petit Etat intérieur dénué de frontières maritimes et, par conséquent, dépourvu des matières premières les plus importantes, l'existence de la Suisse est fortement dépendante d'un état de bon accord avec ses voisins. Aussi la Suisse suit-elle, depuis des siècles, une politique de neutralité, politique qui, en 1815, a été expressément reconnue par les puissances comme conforme aux intérêts de l'Europe et que le pacte de Londres a sanctionnée à nouveau en 1920.

Cette politique de neutralité confère à la Suisse non seulement le droit au maintien d'une armée convenable, mais elle lui fait de ce maintien un véritable devoir international. Il y a également lieu de tenir compte de la frontière du pays, frontière d'une très grande étendue comparativement au nombre des habitants. La Suisse s'est toujours limitée au strict nécessaire au point de vue de l'instruction et de l'équipement de ses troupes. C'est ainsi notamment que la durée de l'instruction des recrues oscille entre 65 et 90 jours et, d'autre part, que la Suisse est dépourvue d'artillerie lourde et de mainte autre ressource de l'artillerie moderne au point de vue militaire. La guerre n'a amené aucune modification. Pendant les années qui ont suivi, notre appareil militaire s'est trouvé, pour ainsi dire, arrêté. De plus, l'âge de l'entrée au service militaire a été reculé d'un an, et les exigences, au point de vue de la capacité au service, ont également été rendues plus grandes, ce qui a eu pour résultat de réduire, dans une certaine mesure, l'importance des effectifs. A l'heure actuelle, on étudie la question de savoir s'il est possible de réaliser encore d'autres économies. Une dérogation au service militaire obligatoire, étroitement liée à notre système de milices, constituerait, pour notre pays, un problème des plus délicats.

Si tous les Etats adoptaient notre système politique et militaire, la question du désarmement serait résolue d'elle-même.

Quant à la question de savoir si la Suisse serait disposée à prendre l'engagement de n'apporter aucune augmentation au chiffre de son budget militaire pour les années 1923-1924, le Conseil fédéral y répond en exposant que la Suisse peut se déclarer d'accord sous la double réserve que les autres Etats assument également l'engagement dont il s'agit et qu'il ne se produira pas d'événement ayant un caractère extraordinaire durant la période envisagée.

La petite vérole

Des cas de petite vérole ont été constatés dans une auberge des environs de Winterthur. L'autorité sanitaire invite toutes les personnes qui sont entrées récemment dans la maison à s'annoncer. Une amende pouvant s'élever à 1000 fr. sera appliquée aux malades qui ne se déclareront pas. Les varioleux de l'auberge en question n'avaient pas été vaccinés ou du moins pas depuis longtemps. Les habitants vaccinés sont demeurés indemnes.

Barres d'or fondues

Un envoi de barres d'or avait été consigné en Allemagne pour l'Italie, via la Suisse, écrit-on à la *Nouvelle Gazette de Zurich*. A Chiasso, le précieux colis fut remis à la poste italienne, qui en prit régulièrement possession. Or, l'on apprend que les barres d'or ne sont pas arrivées à Rome, leur lieu de destination. Bien que la poste suisse soit hors de cause, un fonctionnaire supérieur de la direction des postes suisses à Berne, est parti pour Chiasso aux fins d'ouvrir une enquête sur les causes possibles de cette mystérieuse disparition.

Revision de la loi sur l'assurance-maladie.

La grande commission d'experts, chargée de donner un préavis au département de l'économie publique sur la revision de l'assurance-maladie, a siégé jeudi dans la salle du Conseil des Etats sous la présidence de M. Rufenacht, pour discuter les nouvelles propositions de l'Office fédéral des assurances sociales, concernant notamment l'assurance obligatoire limitée.

La commission a accepté un projet fixant quatre classes d'assurés, soit les

personnes dont le revenu ne dépasse pas 2500, 3000, 3500 ou 4000 francs, selon le coût de la vie dans les localités où elles habitent.

La division des communes en quatre classes appartient au Conseil fédéral qui prendra au préalable l'avis des cantons, qui, de leur côté, entendent les communes.

Les personnes âgées de plus de 60 ans ne seraient pas obligées de s'assurer.

L'activité de la Jeunesse.

Le Comité central du Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande communique :

La semaine dernière s'est tenue, à Berne, une assemblée du Mouvement de la Jeunesse Suisse au secours des enfants affamés. Des rapports ont été donnés sur l'activité des différents groupes régionaux de jeunesse et diverses décisions ont été prises concernant l'activité future.

Tant en Suisse allemande qu'en Suisse romande, le Mouvement de la Jeunesse Suisse s'est étendu rapidement cet hiver. En Suisse allemande, les collectes organisées dans les cantons d'Argovie, Appenzell, Bâle, Berne, Glaris, Grisons, Lucerne, Schaffhouse, St-Gall, Thurgovie, Zoug, Zurich, ont produit environ 350.000 francs.

Le Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande compte actuellement une cinquantaine de sections. On sait que deux Assemblées régionales ont été tenues : l'une à Neuchâtel, pour le canton de Neuchâtel et le Jura-Bernois, l'autre à Lausanne, pour le canton de Vaud ; 120 délégués y prirent part. Les 50.000 fr. récoltés en Suisse Romande ont été répartis entre les œuvres de secours aux enfants nécessiteux suisses du pays et de l'étranger, aux enfants affamés de Russie et aux enfants arméniens, français et autrichiens.

Poignée de petits faits

— L'office fédéral du travail s'occupe actuellement d'élaborer un projet de nouvelle subvention de la Confédération à l'industrie horlogère.

— L'incendie qui a éclaté à Bolligen, près Berne, dans la nuit de jeudi à vendredi, est, selon toute probabilité, un incendie volontaire, dont l'auteur semble bien être une femme âgée, faible d'esprit, qui habite la maison en question. Son mari a été trouvé mort sur le sol. La police s'est assurée de la présence de cette malheureuse, qui sera conduite à l'asile de la Waldau pour y être examinée.

— Dans les environs de Rorschach, M. A. Huttenmann, âgé de 40 ans, est tombé si malheureusement d'un cerisier, qu'il a succombé des suites de ses blessures.

— Vendredi matin, à Châteauroux (Indre), ont été exécutés devant la porte de la maison d'arrêt, Lucas, marchand forain à Issoudun, et Daubort, journalier à Mers, condamnés à mort par la cour d'assises de l'Indre le 30 mars dernier, pour avoir, le 11 juin 1921, assassiné les époux Limousin, cultivateurs à Bruxelles. Le vol avait été le mobile du crime.

— Quatre personnes qui se baignaient dans le lac de Constance, près de cette ville, se sont enlissées dans la vase. Une seule d'entre elles a pu regagner la rive : ses trois compagnons se sont noyés et un courageux sauveteur qui se portait à leur secours a partagé leur sort tragique.

— La Chambre française a adopté définitivement un projet de loi déclarant jour férié le 11 novembre de chaque année, fixant à ce jour anniversaire de l'armistice la célébration de la Victoire et de la Paix.

— La onzième Chambre correctionnelle à Paris a condamné à trois années d'emprisonnement et trois mille francs d'amende M. Alexis Pernotte, directeur de la Banque industrielle de Chine, inculpé d'abus de confiance.

— Le ministre de l'Intérieur a décidé que la votation populaire en Haute-Silésie sur la question de l'autonomie aurait lieu le dimanche 3 septembre.

Nouvelles Locales

Œuvre des vocations sacerdotales

Les jeunes gens qui se proposent d'entrer au Pensionnat du S. Cœur, à Sion, pour faire leurs études classiques en vue de devenir prêtres du Diocèse de Sion et qui, désireux de bénéficier des subsides de l'Œuvre des Vocations sacerdotales, ne se sont pas encore inscrits, sont priés de le faire au plus tôt

auprès de M. le Rév. Directeur du Séminaire à Sion. Le dernier terme d'inscription est fixé au 10 août. On est invité à joindre à la demande les pièces utiles: (certificats d'études, livrets scolaires, attestations de bonne conduite, etc.)
La Direction de l'Enseignement.

Baisse des taxes aux C. F. F.

Nous apprenons que la question d'une réduction générale des taxes est actuellement à l'étude auprès des deux sections du tarif de la direction générale des C. F. F. La conférence qui a eu lieu récemment au Département fédéral des chemins de fer a marqué une tendance à la réduction des taxes de marchandises et de voyageurs, dont le taux dépassait encore celui des concessions dernièrement proposées par la conférence commerciale des entreprises de transport. Il paraît même qu'une action effective sera entreprise à cet égard dès l'année prochaine. Quoi qu'il en soit, on s'attacherait à procéder insensiblement à ces heureuses innovations, afin de ne point se trouver en présence d'un déficit trop brusque. On releva en outre le fait qu'une baisse des tarifs ne saurait avoir sur la fréquence du trafic des effets bien marqués, aussi longtemps que la crise économique se fera sentir dans les proportions actuelles.

Nous nous permettons de faire remarquer à cet égard que les chemins de fer — qui ne devraient point se considérer comme fin dernière de leur activité — pourraient fort à propos retourner leur raisonnement et déclarer, précisément à cause de la crise et pour soulager encore la situation actuelle, que la réduction de ces taxes aurait à intervenir le plus tôt possible. Tous les milieux intéressés — et qui donc ne l'est pas directement ou indirectement? — salueraient avec enthousiasme ces bonnes résolutions, trop longtemps attendues. Mais surtout, que ces intentions ne restent point à l'état de mirages et ne soient pas compromises par des considérations de politique fiscale qui dénotent une vue par trop courte des perspectives économiques de l'heure présente.

Bétail suisse pour le Brésil

Nous apprenons que la commission des syndicats suisses d'élevage du bétail enverra une collection de bestiaux suisses à l'exposition internationale qui se tiendra à Rio-de-Janeiro du 7 septembre au 15 novembre, à l'occasion du centenaire de l'indépendance brésilienne. Dix spécimens des races brune et tachetée, ainsi qu'un certain nombre de chèvres seront expédiés au début du mois d'août.

M. le prof. Dr d'Albriex, professeur à l'Ecole vétérinaire de Rio, a été désigné en qualité de juré pour le bétail suisse, choix qui sera certainement approuvé par nos éleveurs. M. le prof. d'Albriex est très estimé chez nous, particulièrement dans l'Oberland bernois, grâce à ses connaissances approfondies dans ce domaine: il fit en 1920 un séjour assez prolongé dans nos régions d'élevage, alors qu'il organisait, pour le compte de son gouvernement un transport important de bétail d'élevage. Son choix assure nos éleveurs d'un jugement impartial et loyal.

Les succès du Tir cantonal de Bex

Le Tir cantonal de Bex et Tir fédéral décentralisé pour la Suisse romande prend tous les caractères d'un tir fédéral. L'affluence a été énorme dimanche; elle eût été plus forte encore, si le temps, superbe dès midi, n'eût pas été pluvieux le matin. Il suffit de dire que plus de 60.000 cartouches au fusil, et 3000 au revolver ont été tirées. Vifs succès de curiosité pour Mme Zimmermann, de La Chaux-de-Fonds qui, dès sa première passe au tir couché, a fait trois cartons, et qui a été vivement applaudie.

Au banquet de midi, d'excellentes et cordiales paroles ont été prononcées par M. Henry Boveyron, conseiller d'Etat de Genève, au nom des Genevois, venus très nombreux, sans se laisser effrayer par la pluie du matin.

A côté du tir, les diverses manifestations ont eu un succès qui a dépassé toute attente. La « Jurassienne » du Sentier a fait une fois de plus apprécie-

la perfection de ses exécutions: gros succès aussi pour l'« Union instrumentale » de Mantigny, également fort admirée, et dont le président, M. Orsat, de la Maison Orsat frères, a remis, comme témoignage des sentiments amicaux des Valaisans pour leurs voisins Vaudois, une superbe coupe en argent.

Cette troisième journée a dépassé en éclat et en intérêt toutes les prévisions; les éloges ne tarissent pas.

Dimanche à 14 heures est arrivée à Bex la musique de Champéry, des grenadiers et la noce villageoise en costume de 1830; le drapeau datant de 1841 était porté par M. Louis Chapelley, président de la Commune de Champéry. La Société des Amis des costumes a donné de 15 à 17 h., sur le podium de la cantine, une représentation de danses anciennes: la Montfermeine, la Massarante, la Champérolaine, etc., danses qui étaient entremêlées de chants en patois; ce spectacle remporte un énorme succès et M. le capitaine Grenon, directeur de la musique, et M. Ch. Bertra, organisateur des ballets, ont été chaleureusement applaudis et vivement félicités.

M. Musy à Bex

C'est aujourd'hui lundi la journée fribourgeoise et bernoise. Des contingents imposants de tireurs sont arrivés. Le tir est très animé. Tout va à merveille.

On signale, parmi les hôtes arrivés ce matin, M. le conseiller fédéral Musy. M. Musy, qui est un brillant tireur, a reçu un livret qui porte le numéro respectable de 2648.

Un drame à la montagne

On nous écrit du Bouveret:

Samedi soir, une caravane de touristes se rendait au Gramont par le col de la Parablanchette, endroit très dangereux, où Mlle Feyler y trouva la mort l'année dernière. Un des participants, M. Gachet, chef de bureau à Lausanne, perdit pied et roula dans le précipice. Dans sa course, il resta suspendu à un sapin agrippé au rocher.

Ses compagnons, impuissants à le secourir, redescendirent au village de demander du secours. Une colonne s'organisa pour aller à la recherche du pauvre malheureux. La pluie tombait par torrents, la montagne était entièrement cachée par les nuages, ce qui rendait le sauvetage périlleux surtout pendant la nuit.

Heureusement que M. Gachet n'avait pas perdu son sang-froid, et malgré sa position dangereuse il faisait marcher son briquet, ce qui a permis aux sauveteurs de retrouver le lieu de l'accident. Du Bouveret, on pouvait distinguer, à certains moments, dans les rochers, les lanternes de la colonne.

Enfin, à 11 h. 1/2 du soir, le pauvre homme fut aperçu, et au moyen d'une ceinture de sauvetage, on parvint à le hisser sur le bord du rocher. Cette esouade dut passer la nuit à cet endroit et attendre une seconde colonne qui arrivait, du Bouveret, aux premières heures du jour, avec les engins nécessaires pour opérer le sauvetage final.

A 9 heures du matin, tout le monde était en lieu sûr.

Nuit terrible pour le rescapé et les sauveteurs.

Aussi, nous signalons le courage de ces braves à nos autorités de récompense.

Nous relevons les noms de MM. Busien, président, Curdy Alexandre, Martin Pierre, Turrian, Roch Georges, Curdy Cyrille, Blanc et Némoz. X.

La Reine des Etablons

Aux Etablons, pâturage situé dans le val d'Iséables sur la rive gauche de la Fare, au-dessus de la forêt de ce nom, à l'altitude de 2070 mètres, où paissent de 125 à 150 bêtes à cornes appartenant en commun aux communes de Saxon et de Riddes, a eu lieu, samedi dès les 8 heures, le traditionnel combat annuel de vaches de la race d'Hérens, pour la désignation de la « reine du pâturage ». Douze concurrentes étaient en lice. La lutte principale s'est livrée entre la lauréate de 1921, *Marmotte*, de 195 centimètres de largeur de poitrail, propriété de M. Camille Morand, gérant du domaine de Montibex, à Riddes, et *Violette*, nouvelle venue de 205 centimètres de poitrail, propriété de M. Denis Pitte-loud, à Riddes, *Marmotte* avait contre elle la masse et le poids de *Violette* et

le fait qu'elle était indisposée et atteinte d'une boiterie, si bien qu'elle a perdu la royauté et que c'est sa concurrente qui l'a emporté et qui a été proclamée, pour la saison « reine des Etablons ».

D'autres luttesses se sont mesurées en second rang. Le spectacle suivi par de nombreux curieux de la contrée a été palpitant d'intérêt. C'est la *Violette* qui est pour cet été reine aux Etablons.

Société de Sauvetage sur le Lac Léman.

L'assemblée générale annuelle de la Société de Sauvetage du Lac Léman se tiendra le dimanche 16 juillet, à 10 h., à Clarens, dans la grande salle de réunions, rue du lac, avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel des sections;
2. Réception des nouvelles sections de St-Saphorin et de La Belette-Belle-rive;
3. Rapport présidentiel;
4. Comptes de l'exercice 1921. Rapport de MM. les contrôleurs;
5. Nomination des contrôleurs pour 1922;
6. Choix du lieu de l'assemblée générale de 1923;
7. Distribution du Prix W. Huber et du Prix L. Roussy;
8. Distribution des récompenses de sauvetages;
9. Propositions individuelles.

L'Agaunoise à Chamonix.

L'« Agaunoise », société de musique de St-Maurice, a reçu à Chamonix un accueil extrêmement cordial. Les mauvais temps de la matinée de dimanche a contrarié le programme arrêté, qui a dû être quelque peu modifié. L'« Agaunoise » a voulu rendre un hommage aux morts de la guerre, et elle s'est rendue devant le monument de ces braves, où elle a exécuté quelques morceaux de circonstance. Cette délicate attention a été fort appréciée des habitants de Chamonix dont le maire s'est fait l'interprète. Délicieuse journée et sortie!

Emigration des chômeurs.

Le Conseil fédéral s'est longuement occupé, dans sa séance de vendredi, de la question de l'émigration de la main-d'œuvre non occupée dans le pays. Il a décidé en principe de nommer une commission qui sera chargée d'examiner le problème d'une façon approfondie et de lui soumettre un rapport détaillé.

Assurance-maladie fédérale.

La commission d'experts pour la révision de l'assurance-maladie s'est réunie à Berne le 6 courant, dans la salle du Conseil des Etats, sous la présidence de M. Ruffenacht.

A l'ordre du jour figurait un projet de l'Office fédéral des assurances sociales concernant l'institution d'une assurance-maladie obligatoire restreinte à certaines catégories de la population. La commission adhéra en principe audit projet, qui délimite l'obligation d'assurance selon la situation économique de la population. A cet effet, le projet prévoit quatre catégories de personnes pour tenir compte des conditions d'existence dans les différentes contrées du pays, la première catégorie comprenant les personnes avec un revenu jusqu'à 2500 fr. et la dernière englobant celles dont le revenu n'excède pas 4000 fr. Pour les conjoints, parents, frères et sœurs vivant en ménage commun, la limite du revenu sera fixée en se basant sur le revenu commun majoré dans une certaine proportion.

Une proposition tendant à déclarer l'Assemblée fédérale compétente pour relever ou abaisser les limites de revenu fut repoussée à la majorité des voix. Par contre, la commission se rallia à la proposition de l'Office fédéral d'autoriser les cantons à étendre l'obligation d'assurance au-delà des limites qui seraient prévues dans la loi fédérale. Toutes les personnes soumises à l'assurance obligatoire fédérale seront assurées pour les soins médicaux et pharmaceutiques, les salariés en outre, pour une indemnité de chômage.

Une proposition tendant à revenir sur une décision prise par la commission dans sa seconde session, proposition selon laquelle des subsides devaient être réclamés à la Confédération, non seulement pour les enfants assurés obligatoirement, mais pour toutes les personnes soumises à l'obligation d'assurance, fut rejetée à une faible majorité. Quant à la question de savoir si des subsides fédéraux devaient être aussi demandés

en faveur des personnes qui travaillent pour leur propre compte et qui, soumises à l'assurance pour les soins médicaux et pharmaceutiques, s'assurent facultativement pour une indemnité de chômage, cette question fut renvoyée à l'Office fédéral pour examen.

La commission ayant ainsi achevé sa tâche, l'Office fédéral soumettra un projet de loi tout d'abord à une sous-commission et ensuite au Département de l'économie publique qui, à son tour, en saisira le Conseil fédéral.

(Communiqué).

Conseil d'administration des C. F. F.

Le conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux s'est réuni vendredi 7 juillet, à 10 h. 30, au palais du Parlement, sous la présidence de M. C. von Arx, député au Conseil des Etats. On mande de Berne à ce sujet:

A l'ordre du jour figurait en premier lieu le rapport de la Direction générale sur sa gestion pendant le 1er trimestre de 1922. Ce rapport a été approuvé.

Le conseil a également approuvé une proposition de la Direction générale et de la commission permanente concernant une commande de vingt locomotives électriques pour trains directs, et il a alloué, dans ce but, le crédit nécessaire de 11 millions. A ce propos, la Direction générale a relevé le fait qu'à en juger d'après les expériences faites jusqu'à maintenant, la traction électrique constitue incontestablement un progrès et qu'il est, dès lors, recommandable de l'étendre à un plus grand nombre de lignes principales. Il a été électrifié, jusqu'à fin juin dernier, environ 356 km., représentant à peu près le 12 pour cent de l'ensemble du réseau fédéral. A moins que le trafic ne se développe au-delà de toutes les prévisions, la somme d'énergie disponible dans les usines existantes ou encore en construction, suffira aux besoins de la traction sur un réseau d'environ 500 km. plus étendu. La Direction générale a l'intention d'adresser au conseil d'administration, dans le courant de l'été, un rapport circonstancié sur la valeur économique de ce mode de traction et sur la mesure dans laquelle, à son avis, les travaux d'électrification doivent être poursuivis.

Le conseil d'administration a pris acte, en les approuvant, des rapports que la Direction générale lui a présentés verbalement sur la conclusion de l'emprunt d'électrification du 9 juin 1922, ainsi que sur l'état des négociations entreprises en vue de la vente de locomotives à vapeur. Cet emprunt, émis au cours de 98 %, pour 11 ans, aux taux d'intérêt de 4 1/2 %, a été souscrit pour 282 millions de francs. Le Conseil fédéral en a, toutefois, arrêté le montant à 150 millions. La mise en service de la traction électrique rend disponible un nombre important de locomotives à vapeur, que l'on a offertes à l'étranger. Au cours des années 1915 à 1920, on en a vendu 137, de construction déjà ancienne, pour une somme totale de 4 1/2 millions de francs. Actuellement, la vente est plus difficile, à cause de la capacité de paiement de plus en plus réduite des Etats qui seraient acheteurs. La Direction générale ne négligera aucune tentative pour tirer avantageusement profit des locomotives en sur-nombre.

En dernier lieu, le conseil d'administration a ratifié la nomination de M. le Dr Hofstetter aux fonctions de chef de l'administration des caisses de pensions, de secours et des malades, en remplacement de M. Robert Leubin, décédé le 22 mars 1922.

Cours itinérants.

Il sera organisé pendant l'hiver 1922-1923 des cours temporaires féminins, (confection, coupe, lingerie, repassage, raccommodage, cuisine).

Les communes et sociétés qui désirent obtenir des cours de ce genre et recevoir des subsides de la part de l'Etat et de la Confédération, doivent s'adresser, avant le 20 juillet, au Département de l'Instruction publique.

Dans l'armée.

Par suite de la diminution du nombre des recrues, on songe à dissoudre la 4me compagnie des bataillons d'infanterie qui se composeraient à l'avenir de 3 compagnies de fusiliers et d'une compagnie de mitrailleurs. On dit que le rapport du département militaire concernant la suppression des quatrièmes compagnies sera soumis au Conseil fédéral, le mois prochain déjà.

Avant la guerre, on enrôlait en moyenne le 70-72 % des hommes qui se présentaient, tandis qu'en 1921, ce chiffre est tombé à 55 %.

Sierre. — (Corr.)

Nous apprenons avec une vive satisfaction le beau succès que vient de remporter à l'université de Lausanne un de nos compatriotes, M. Marcel Vocat, fils de Damien, originaire de St-Luc. Ce jeune homme vient, en effet, de couronner ses études universitaires par le diplôme d'ingénieur-électricien avec félicitations du jury et pour la « quantité et pour la qualité » du superbe travail qui a fait l'objet de sa thèse pratique.

Qu'il nous soit permis, à notre tour, de féliciter bien sincèrement le brillant lauréat, d'abord, pour le magnifique résultat obtenu, l'heureux père, ensuite, d'avoir un tel fils qui a su si bien correspondre aux sacrifices consentis pour lui. Nos vœux et nos souhaits de bonheur accompagnent le nouvel ingénieur dans la vie pratique, et nous sommes assurés qu'il continuera à faire honneur à sa famille, à ses maîtres, à sa commune d'origine et au canton du Valais. X.

Dernier Courrier

Un complot étouffé

LONDRES, 10. — (Havas). — On mande de Lisbonne aux journaux londoniens:

« Le gouvernement portugais ayant appris qu'un mouvement révolutionnaire devait éclater dans la nuit dernière, dans la capitale, a pris des mesures énergiques et a réussi à déjouer un complot. L'ordre a été maintenu et plusieurs arrestations ont été opérées ».

La question des réparations

PARIS, 10. — (Havas). — Le *Journal* écrit que la commission des réparations n'a jusqu'ici reçu de l'Allemagne aucune demande de nouveau moratoire, et que le comité des garanties ne lui a encore rien communiqué qui puisse faire prévoir cette demande comme imminente.

Par ailleurs, le comité des garanties va rentrer de Berlin et remettre ses conclusions. Il s'est heurté à de grandes difficultés pratiques. Il a pu constater plusieurs manquements à des engagements formels de l'Allemagne. C'est ainsi que dans sa lettre du 18 mai à la commission des réparations, M. Hermès avait promis de porter le total des recettes de garanties de 115 milliards à 137, mais rien n'a été fait à ce sujet. Rien de précis n'est décidé quant à la réalisation de l'emprunt forcé de 40 milliards. Cependant, satisfaction a été donnée en ce qui concerne l'autonomie de la Reichsbank.

Madame Alphonse LUISIER-RAPPAZ, ses enfants et les familles alliées, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie dans leur grand deuil.

CLOTURE du Tir Cantonal Vaudois

de construction solide et en bon état, est à vendre. Adresser offres à M. Pichard & Cie, fabrique de clôtures. Bex.

Quand vous irez à PARIS, prenez note de l'Hôtel de Berne, rue de Berne, 37, près gare St-Lazare. Ch. de 7 à 20 fr. 1951
F. MARTY, prop.

PURIFICATION

Tous les organes encrassés dont le fonctionnement est defectueux sont nettoyés, guéris, remis à neuf par la

TISANE AMERICAINE des SHAKERS

le plus populaire des remèdes le protecteur du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

En Vente dans toutes les Pharmacies.

ou Acheter chez
MM. WILMAR-ETRAUD, S. A.
25-30, Boulevard de la Cluse, GENEVE
Prix: 6 fr. le Flacon

Economisez du 50%
sur la chaussure en portant 6 mois de l'année, nos espadrilles brunes ou blanches, de qualité supérieure, à Fr. 3.50, 3.75, 4.—
M. Fessler, Martigny-Ville.

Hôtel-Restaurant-Pension du Cert
Rue des Remparts — SION.

Cuisine soignée et exclusivement au beurre. Vins des meilleurs crus du pays. Restauration à toute heure.

Dîner depuis fr. 2.50
Chambre depuis 1.50

Sa recommande : Mme GIOVINA-LATTION. 1781

Verbier Les touristes et sociétés sont informés que le **Chalet Horeule Besson** PENSION-RESTAURANT est ouvert.
BAGNES - Alt. 1450 m.

ATTENTION !

GRAND RABAIS

fin de saison

sur **CHAPEAUX** de dames et fillettes et sur toute la **CONFECTION**, ainsi que sur tous les **ARTICLES D'ÉTÉ**

AU NATIONAL, MARTIGNY

A. GIRARD-RARD

Graines fourragères
contrôlées
Magasin LUGON-LUGON
MARTIGNY

Trèfle — Luzerne — Raygras
Dactyle — Fenasse — Esparcette — Betteraves, etc.
Vente au comptant.

BANQUE
de **BRIGUE**
Brigue

Capital-Actions fr. 1.000.000.—
entièrement versé.

Réserves Frs. 350.000.

Compte de chèques post. : Ilc 253 Bureau de Sion

La Banque reçoit des dépôts jusqu'à nouvel avis

En comptes-courant. à 3 1/2 %
En dépôts fixes suivant durée 4 à 5 1/2 %
Sur carnets d'épargne à 4 1/2 %
Contre obligations à 3 ans ferme à 5 1/2 %

Location de cassettes dans la chambre forte.

Pendant les chaleurs et pour faciliter la digestion, ne buvez que

L'Eau Minérale Alcaline
radio-lithinée d'
AIGLE-LES-BAINS

Toutes ses propriétés sont équivalentes à l'eau d'EVIAN. Analyse à disposition.

Dépositaire : Distillerie MORAND, Martigny.

Tir cantonal
vaudois

Bex, 7-18 juillet 1922

TRAINS SPÉCIAUX à PRIX TRÈS RÉDUITS
Consulter les affiches dans les gares

La publicité mène au succès.

NOUVEAUX PRIX

des Potages Maggi et de l'Arome Maggi

dès le 10 juillet 1922

Potages Maggi

le bloc 18 cts
le paquet de 5 blocs 90 »


Arome Maggi

flacon No 0 1 2 5

le flacon original Fr. —.70 1.25 2.10 11.—
rempli à nouveau » —.45 —.80 1.30 —

Les articles dont l'étiquette porte encore les anciens prix doivent être aussi vendus aux nouveaux prix.

On recommence à priser en Amérique.



Les journaux américains annoncent un retour général des mœurs modernes aux anciennes. Du Jazz-Band absurde on revient à la musique harmonieuse et aux romances sentimentales — des sauterelles sauvages aux anciennes danses. Encore un signe: on recommence à priser et l'on se fait cadeau de précieuses tabatières, antiquités de valeur ou imitations artistiques, toujours ornements de délicates significatives.

Écrivez votre adresse sur cette étiquette, glissez la dans une enveloppe et adressez la au **TABAC HUGO**, DÉPARTEMENT BALE 6 Suisse. La ouverte et affranchissez de 5cts. Vous recevrez par retour du courrier 2 échantillons gratuits de tabac à priser.

Nom: _____
Rue: _____
Localité: _____

Faites votre demande aujourd'hui!

VALESIA



Médailles d'Or et Diplômes d'honneur

Zurich	1883
Anvers	1885
Neuchâtel	1887
Paris	1890
Genève	1898
Milan	1906
Sion	1909
Berne	1914
Lille-Fribourg-Liège.	1491

LIQUEUR HYGIENIQUE
aux Bourgeoises de Sapin & aux Plantes des Alpes

FRÈRES PELLISSIER ST. MAURICE (VALAIS)

GEX & C^{IE} SUCCESSEURS

Du 8 au 15 Juillet

nous soldons à des prix dérisoires notre stock de

Blouses d'été

BLOUSES DE VOILE		Blouses zéphir chemisier	
Série I	Fr. 14.--	Fr. 9.50	
" II	12.50	BLOUSES LAINETTE	
" III	8.--	Série I	Fr. 8.--
		" II	6.50

Un lot cédé de 1.50 à 3.50 la pièce

Blouses mousseline laine, la pièce de 22 à 14

Blouses sole, la pièce de 36 à 18.—

HOIRIE MAURICE LUISIER
St-Maurice

2 frères de 20 et 19 ans, habiles, solides, possédant bons certificats

cherchent place

le premier comme **vacher**, le second comme **charretier**. Offres avec conditions à **Maison Schneberger, Bifang, Orpond, (Bienne) 1873**

ON DEMANDE

une personne

sachant faire une bonne cuisine et tenir un ménage soigné. Entrée de suite. Faire offres à Publicitas, S. A. Sion, sous 2756 S

ON DEMANDE

Jeune fille

de la campagne, pour aider au ménage et au jardin. S'adres. à **KNOPF**, horticulteur, Fleurettes, Lausanne. 1897

HOMME

d'une cinquantaine d'années cherche de l'ouvrage à la campagne. S'adr. au Journal sous D. V.

?

Avant d'acheter une **Machine à écrire** d'occasion ou autre, ne manquez pas de demander à l'Imprimerie Commerciale, à Martigny, le prix d'une grande machine neuve, avec les derniers perfectionnements. Vous serez bien servi, et vous paierez 200 frs de moins qu'ailleurs.

Construction économique

GURIGER
Architectes
Sion - Monthey

Viande et Charcuterie

Bouilli av. os, le kg. Fr. 1.10
Rôti sans os, 2
Viande fumée 2.20
Saucisses et Saucissons 2.25
Salamis 3.25
Viande désossée, pour charcuterie le kg. 1.90
1/2 port payé à partir de 2 kgs.
Boucherie Chevêline
Centrale Louve, 7 Lausanne
Maison recommandée

Le Docteur Roten
- SION -

avise sa clientèle et le public de Sion et environs qu'il reste à leur disposition pendant l'été
Médecine générale. Accouchements. 1872

Banque Commerciale valaisanne

CH. EXHENRY & Cie - MONTHEY

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse

CHANGES billets de banque, monnaies, chèques
Achat et vente aux cours de la Bourse
Toutes opérations de Banque.

Paie les dépôts aux meilleures conditions du jour.

Je débarrasse

dès ce jour et jusqu'au 15 Juillet à des prix très réduits

un **LOT DE TAPIS**

Bel article Fr. 50.- dim. à partir de 180x125

Une visite s'impose !

B. Lyadjian, Salon des Tapis Persans
Grand-Pont 6 — Lausanne 1898

Belle graisse de bœuf fondue

Envois par colis postal de 5 kilogs
1900 à Fr. 1.40 le kilog.
Ernest Bergeaud, Denrées coloniales, Monthey

A vendre miel du pays

Récolte 1922.
M. Robert Mottiez-Braillard, Bois Noir, St-Maurice.



RHABILLAGES
DE MONTRES SOIGNÉS, RAPIDES par la Fabrique **MUSETTE** LA CHAUX-DE-FONDS Léopold Robert. Maison fondée en 1871
ACHAT & ECHANGE DE VIEILLES MONTRES **MONTRES NEUVES** CATALOGUE ILLUSTRÉ GRATIS & FRANCO

ON DEMANDE **BONNE**

honnête et propre, connaissant un peu la cuisine, 20 à 30 ans. Communiquer photographie. Offres sous chiffre Ac 4481 Y à Publicitas, BERNE 1916

On demande pour Lausanne **bonne à tout faire** sachant un peu cuire. S'adr. Mlle F. Garin, Champéry.

RECTIFICATION

C'est un montant de 25.000 en billets de banque de Russie, que nous joignons gratuitement à nos envois de cigarettes « Egyptiennes » en boîtes, à 5 fr. les 500 pièces, 9 fr. 50 les 1000, 48 fr. les 5000. Exp. contre remb. jusqu'à épuisement
Carte de poste rest. 55, Lausanne. 1896

Je suis acheteur d'un **pressoir**

« système américain » de 14 à 16 brantées, en bon état. Faire offres et prix à Joseph Rosset, Cautonnier, Savon.

AUTO

Fortie grimpeuse 18 24, Torpédo, 6 places, en parfait état de marche, peut se transformer en camionnette, charge 6 à 800 k., pour cause de non emploi. **Serait cédée à très bas prix.** Facilité de paiement. Case postale 2519. LAUSANNE. 1891

PAPA

achète-moi un tube de **Liquideur** et je réparerai moi-même les chaussures de la famille. En vente partout prix fr. 2.—
M Fessler, Martigny-Ville.

Belles poussines

La reine des pondeuses est en vente chez **Jean Diana, Martigny-Bourg**, au prix de 10 francs. Envoi par poste et C.F.F.

Fabrique de coffres-forts

incombustibles. Demandez prospectus

Fçois Tauxe, Lausanne

Fournitures pour préparer soi-même

bonne piquette

fr. 11.50 par 100 litres. Albert MARCOT, 2, route du Tunnel, Lausanne, 1893

Vins étrangers

blancs et rouges au plus bas prix. Envoi partout en fûts prêtés à partir de 50 lit. **Deslarzes & Vernay, SION. 1196**

Camionnette

A vendre "Unic" 24/30 HP avec pont de 220x170 cm. charge utile 1500 kg. pneus et chambres à air neufs, état de marche parfaite. — Ecrire sous case 289, LAUSANNE. 1895